

# **AIRTEL MONEY RDC S.A.**

**ETATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**DELOITTE SERVICES**  
4239 avenue Tombalbaye  
Immeuble "Le Prestige"  
Commune de Gombe - KINSHASA  
S.A.R.L au Capital 4 600 000 CD  
CD/KIN/RCCM/14-B-3872  
NIF A 1416400 S

**AIRTEL MONEY RDC SA**  
**BILAN AU 31 DECEMBRE 2018 ET 2017**  
**(Exprimé en Milliers de Francs Congolais- CDF)**

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<b>Trésorerie et opérations interbancaires</b>			
Valeurs en caisse	3	757 013	1 902 795
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	59 959 871	40 975 253
Placement financiers		-	-
		<u>60 716 884</u>	<u>42 878 048</u>
<b>Comptes des tiers et de régularisation</b>			
Actifs d'impôts courants		232 983	70 649
Autres actifs	5	8 195 074	3 342 050
Comptes de régularisation-Actif		-	-
		<u>8 428 057</u>	<u>3 412 699</u>
<b>Valeurs immobilisées</b>			
Immobilisations corporelles		10 885	433 642
Immobilisations incorporelles		528 749	1 031 850
	6	<u>539 635</u>	<u>1 465 492</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>69 684 576</u></u>	<u><u>47 756 239</u></u>

DELUITE SERVICES  
 4239 avenue Tombalbaye  
 Immeuble "Le Prestige"  
 Commune de Gombe - KINSHASA  
 S.A.R.L au Capital 4 600 000 CDF  
 CD/KIN/RCCM/14-B-3872  
 NIF A 1416400 S

Les notes 1 à 18 sont partie intégrante de ces états financiers.

**AIRTEL MONEY RDC SA**  
**BILAN AU 31 DECEMBRE 2018 ET 2017**  
**(Exprimé en Milliers de Francs Congolais- CDF)**

<u>PASSIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<b>Trésorerie et opérations interbancaires</b>			
Dettes envers les établissements de crédit		-	-
		<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Opérations avec la clientèle</b>			
Comptes à vue et dépôt avec la clientèle	7	44 862 560	40 703 730
		<u>44 862 560</u>	<u>40 703 730</u>
<b>Comptes des tiers et de régularisation</b>			
Passifs d'impôts courants		4 694 790	891 056
Autres passifs	8	5 639 481	39 771 573
Comptes de régularisation - Passif	9	<u>3 141 783</u>	<u>3 497 588</u>
		<u>13 476 054</u>	<u>44 160 217</u>
<b>CAPITAUX PERMANENTS</b>			
<b>Fonds Propres</b>			
Capital	10	43 975 750	2 275 000
Provision pour reconstitution du capital		1 079 769	1 079 769
Report à nouveau		(41 087 491)	(31 511 394)
Résultat de l'exercice		6 725 994	(9 576 097)
Plus-value nette de réévaluation	11	651 940	625 015
		<u>11 345 962</u>	<u>(37 107 707)</u>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u>69 684 576</u>	<u>47 756 239</u>

Les notes 1 à 18 sont partie intégrante de ces états financiers.

DELOITTE SERVICES  
4239 avenue Tombalbaye  
Immeuble "Le Prestige"  
Commune de Gombe - KINSHASA  
S.A.R.L au Capital 4 600 000 CDF  
CD/KIN/RCCM/14-B-3872  
NIF A 1416400 S

HORS-BILAN	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>Engagements donnés</b>		0	0
Engagements de financement		0	0
Engagements de garanties		0	0
Engagements de reçus		0	0
<b>Engagements de titres</b>		0	0
<b>Engagements sur les opérations en devises</b>		0	0
<b>Engagements sur le Crédit-bail</b>		0	0
<b>Engagements sur les instruments financiers à terme</b>		0	0
<b>Engagements internes</b>		0	0
<b>Total Hors-Bilan</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Les notes 1 à 18 sont partie intégrante de ces états financiers..

DELOITTE SERVICES  
4289 avenue Tombalbaye  
Immeuble "Le Prestige"  
Commune de Gombe - KINSHASA  
S.A.R.L au Capital 4 600 000 CDf  
CD/KIN/RCCM/14-B-3872  
NIF A 1416400 S

**AIRTEL MONEY RDC SA**  
**COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2018 ET 2017**  
**(Exprimé en Milliers de Francs Congolais- CDF)**

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Produits sur opér. de trésorerie et opér. interbancaires		-	-
Charges sur opér. de trésorerie et opér. Interbancaires		-	-
Produits sur opérations avec la clientèle		-	-
Charges sur opérations avec la clientèle		-	-
Autres produits bancaires	12	34 756 792	18 439 971
Autres charges bancaires	13	<u>(20 245 774)</u>	<u>(14 086 412)</u>
<b>Produit net bancaire</b>		<b><u>14 511 018</u></b>	<b><u>4 353 559</u></b>
Produits accessoires		3 208 301	-
Subventions d'exploitation		-	-
Charges générales d'exploitation	14	(4 408 625)	(3 296 396)
Charges du personnel		(290 517)	(42 216)
Impôts et taxes		-	-
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b><u>13 020 178</u></b>	<b><u>1 014 948</u></b>
Reprises de provisions		340 212	2 354 267
Dotation aux amortissements		(1 267 229)	(842 179)
Provision pour reconstitution du capital		-	(1 079 769)
<b>Résultat courant avant impôt et exceptionnel</b>		<b><u>12 093 161</u></b>	<b><u>1 447 267</u></b>
Produits exceptionnels	15	764 819	703 458
Pertes exceptionnels	16	(2 037 023)	(10 835 765)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b><u>10 820 957</u></b>	<b><u>(8 685 041)</u></b>
Impôt sur le résultat		<u>(4 094 963)</u>	<u>(891 056)</u>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b><u><u>6 725 994</u></u></b>	<b><u><u>(9 576 097)</u></u></b>

Les notes 1 à 16 sont partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ SÈVRE  
4239 avenue Tombelbaye  
Immeuble "Le Prestige"  
Commune de Gombe - KINSHASA  
S.A.R.L. au Capital 4 000 000 CDF  
CD/KIN/RCCM/14-B-3872  
NIF A 1416400 S

**AIRTEL MONEY RDC SA**  
**ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**  
**AU 31 DECEMBRE 2018 ET 2017**  
**(Exprimé en Milliers de Francs Congolais- CDF)**

Mouvement de l'année

	<u>Solde au</u> 01/01/2018	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>	<u>Actualisation</u>	<u>Solde au</u> 31/12/2018
Capital	2 275 000	41 700 750	-	-	43 975 750
Provision sur Reconstitution du capital	1 079 769				1 079 769
Réserves Légales	-	-	-	-	-
Report à nouveau	(31 511 394)	(9 576 097)	-	-	(41 087 491)
Résultat de l'exercice	(9 576 097)	6 725 994	9 576 097	-	6 725 994
Plus-value de réévaluation	625 015	26 925	-	-	651 940
	<u>(37 107 707)</u>	<u>38 877 573</u>	<u>9 576 097</u>	<u>-</u>	<u>11 345 962</u>

DELORITE SERVICES  
4239 avenue Tombalbaye  
Immeuble "Le Prestige"  
Commune de Gombe - KINSHASA  
S.A.R.L. au Capital 4 600 000 F.C.  
CD/KIN/RCCM/14-B-3872  
NIF A 1416400 S

Les notes 1 à 18 sont partie intégrante de ces états financiers.

**AIRTEL MONEY RDC SA**  
**TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE**  
**CLOS AU 31 DECEMBRE 2018 ET 2017**  
**(Exprimé en Milliers de Francs Congolais- CDF)**

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<b>Activités d'exploitation</b>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	34 756 792	18 439 971
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(20 245 774)	(14 086 412)
Dépôts/retraits de dépôt auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	
Dépôt/retraits de dépôts de la clientèle	4 158 830	19 819 418
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(4 699 142)	(3 338 612)
Dotations nettes aux autres dépréciations et aux provisions		
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitations	(33 423 210)	(3 003 418)
Impôts sur le bénéfice	(4 094 963)	(891 056)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitations</b>	<b><u>(23 547 467)</u></b>	<b><u>16 939 892</u></b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition/cession sur immobilisation financières	-	-
Acquisition/cession sur immobilisation	(314 446)	(466 352)
Différence sur variation des dotations aux amortissements	-	-
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b><u>(314 446)</u></b>	<b><u>(466 352)</u></b>
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement d'emprunts	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-	-
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>	<b>17 838 837</b>	<b>16 473 539</b>
Liquidité et équivalents de liquidité au début de l'exercice	<u>42 878 048</u>	<u>26 404 508</u>
<b>Liquidité et équivalents de liquidité en fin d'exercice</b>	<b><u>60 716 885</u></b>	<b><u>42 878 047</u></b>

Les notes 1 à 18 sont partie intégrante de ces états financiers..

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE  
 4239 avenue Tombe Baya  
 Immeuble "Le Prestige"  
 Commune de Gombe - KINSHASA  
 A.R.L au Capital 4 600 000 CDF  
 CD/KIN/RCCM/14-0-3870  
 NIF A 1418401111

**AIRTEL MONEY RDC SA**  
**NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**  
**AU 31 DECEMBRE 2018**

**1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT**

AIRTEL MONEY RDC S.A. est une société anonyme de droit congolais dont les actions étaient initialement détenues majoritairement par Airtel Mobile Commerce B.V, société de droit Hollandais mais avec la recapitalisation intervenue au mois de Mars 2018, la société Airtel Congo RDC SA détient cette majorité.

La société Airtel Money est concessionnaire d'une licence d'exploitation accordée par la Banque Centrale du Congo (BCC), reconnaissant celle-ci en qualité d'établissement de monnaie électronique. Les activités des établissements de monnaie électronique sont régies par l'instruction n° 24 de la Banque Centrale relative à l'émission de la monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique.

**2. BASE DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers sont préparés, à l'exception de la réévaluation des immobilisations, selon la méthode conventionnelle du coût historique et conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire, aux recommandations et instructions de la Banque Centrale du Congo.

Les principales méthodes comptables retenues pour la préparation de ces états sont décrites ci-après :

**2.1. Continuité d'exploitation**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a enregistré un bénéfice de 6 725 994 244 CDF par rapport à une perte de 9 576 096 549 CDF en 2017.

En 2018, les pertes accumulées s'élevaient à 41 087 491 040 CDF, mais la Société affichait un passif net courant de 69 684 576 348 CDF, impacté par la recapitalisation effectuée en mars 2018 (augmentation du capital social par apport en numéraire des actionnaires pour un montant total de 41 700 750 CDF).

Avec un bénéfice au cours de l'exercice clos le 31 décembre, l'augmentation des capitaux propres, et en particulier l'augmentation du capital-actions par un nouvel apport en numéraire des actionnaires, les administrateurs sont d'avis que la Société restera en activité du fait que:

a) la société démontre le sérieux, l'amélioration de la stabilité et de l'indépendance financière accrue pour la continuité des affaires avec des tiers.

b) La société générera des entrées de trésorerie provenant de l'exploitation correspondant au moins au montant prévu dans le plan opérationnel annuel de la direction. La génération de flux de trésorerie d'exploitation suffisants dépendra de la réalisation par la direction des objectifs opérationnels en matière de nombre d'abonnés, de déduction du taux de résiliation et de revenu moyen par utilisateur.

## 2.2. Conversion des opérations libellées en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en Franc congolais (CDF) aux taux de change à la date de la transaction. Les gains et pertes provenant des règlements de ces transactions sont comptabilisés au compte résultat. A la date de la clôture du bilan, les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture.

Les gains ainsi que les pertes de change sont pris en compte dans le compte résultat.

Le taux de clôture au 31 décembre 2018 est de CDF 1.635,6153/1 USD contre CDF 1.591,9135/1 USD au 31 décembre 2017, une dévaluation de 3%

## 2.3. Immobilisations incorporelles

Les coûts relatifs aux licences acquises sont capitalisés et amortis sur une base linéaire en fonction de leur durée d'utilité. Les valeurs des immobilisations incorporelles ainsi que le montant cumulé des amortissements sont réévalués en application de l'Ordonnance-Loi n°89-017 du 18 février 1989 sur base des dispositions d'un arrêté ministériel mis à jour à la fin de chaque exercice. Ces éléments ont été soumis au coefficient de réévaluation publié par le ministère des finances applicables aux bilans clos au 31 décembre 2018.

Les amortissements sur les immobilisations incorporelles sont calculés par application de la méthode linéaire selon les taux ci-après :

<u>Description</u>	<u>Durée de vie (Année)</u>
Logiciels	3
Licences	3

#### 2.4. Immobilisations corporelles

Comme pour les immobilisations incorporelles, les valeurs des immobilisations corporelles ainsi que le montant cumulé des amortissements font l'objet d'une réévaluation en application de l'Ordonnance-Loi n°89-017 du 18 février 1989 sur base des dispositions d'un arrêté ministériel mis à jour à la fin de chaque exercice. Ces éléments ont été également soumis au coefficient de réévaluation publié par le ministère des finances applicables aux bilans clos au 31 décembre 2018.

Les amortissements sur les immobilisations corporelles sont calculés par application de la méthode linéaire selon les taux ci-après :

<u>Description</u>	<u>Durée de vie (Année)</u>
Matériels informatique	3
Matériels et mobiliers de bureau	3

#### 2.5. Reconnaissance de revenus

Les revenus sont enregistrés dans la mesure où il est probable qu'ils correspondent à un transfert de valeur en faveur de la société et qu'ils peuvent être déterminés sur une base fiable.

Les revenus sont générés par le biais des transactions suivantes :

- Frais de retrait (échange de la monnaie virtuelle en monnaie physique) ;
- Frais de transfert d'un portefeuille électronique vers un autre ;
- Frais de transfert d'un portefeuille électronique vers la banque ;
- Frais de transfert de la banque vers un portefeuille électronique ;
- Divers paiements.

Par ailleurs, la société génère du revenu par le biais des commissions sur les ventes d'unités électroniques (Airtime).

### 3. VALEURS EN CAISSES

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Valeurs en caisse en Francs congolais	574 368 621	342 423 988
Valeurs en caisse en Devise	<u>182 644 319</u>	<u>1 560 370 988</u>
	<u><u>757 012 940</u></u>	<u><u>1 902 794 976</u></u>

### 4. PRETS ET CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Comptes Sequestres	44 867 788 338	40 677 671 571
Comptes courant	<u>15 092 083 062</u>	<u>297 580 982</u>
	<u><u>59 959 871 400</u></u>	<u><u>40 975 252 553</u></u>

Les comptes séquestres représentent la contrepartie de la monnaie virtuelle en circulation, conformément à l'instruction numéro 24 de la Banque Centrale du Congo.

Les comptes courant représentent les comptes bancaires n'ayant pas de contrepartie en monnaie virtuelle et pour lesquels le management avait résolu de diminuer le nombre pour ne garde qu'une seule banque (ECOBANK) avec les comptes USD et CDF.

### 5. AUTRES ACTIFS

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Airtel GSM	8 121 484	3 295 264
Banques	-	-
Dépôts de garantie	49 068	47 757
Autres	81 018	54 270
Provisions pour créances douteuses	(56 496)	(55 241)
	<u><u>8 195 074</u></u>	<u><u>3 342 050</u></u>

Les provisions pour créances douteuses ont été constituées pour couvrir le risque identifié sur les comptes débiteurs des dépôts de garanties et autres débiteurs.

Les créances sur Airtel RDC sont essentiellement liées à la facturation de commissions sur les unités vendues à travers la plateforme Airtel Money.

JELUFI TE SIZI  
4239 avenue Tomheibab  
Immeuble "Le Prestige"  
Commune de Gombe - Kinshasa  
S.A.R.L au Capital 4 000 000  
CD/KIN/RCCM/14-2-200-11  
NIF A 1416400 S

**6. VALEURS IMMOBILISEES INCORPORELLES ET CORPORELLES**

	Montant brut début exercice 31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Réévaluations	Montant brut fin exercice 31/12/2018	Amort. début de l'exercice 31/12/2017	Amortissement de l'exercice	Réévaluation des amortissements	Amortissement fin de l'exercice 31/12/2018	Montant net à fin de l'exercice
<b>Immos Corporelles</b>	<b>2 233 013 012</b>	-	-	<b>166 934 202</b>	<b>2 399 947 214</b>	<b>(1 727 974 010)</b>	<b>(382 692 288)</b>	<b>(166 216 487)</b>	<b>(2 276 882 784)</b>	<b>123 064 430</b>
Mobilier et matériel de bureau	698 038 452	-	-	50 918 683	748 957 135	(1 152 282 273)	(382 692 288)	(50 200 968)	(1 585 175 529)	(836 218 394)
Matériel informatique	1 534 974 560	-	-	116 015 519	1 650 990 080	(575 691 737)	-	(116 015 519)	(691 707 256)	959 282 824
<b>Immos Incorporelles</b>	<b>2 586 867 831</b>	<b>314 446 400</b>	-	<b>192 020 262</b>	<b>3 093 334 492</b>	<b>(1 626 414 525)</b>	<b>(884 536 828)</b>	<b>(165 813 045)</b>	<b>(2 676 764 397)</b>	<b>416 570 095</b>
Logiciels informatiques	2 292 574 371	314 446 400	-	170 405 488	2 777 426 259	(1 578 301 468)	(884 536 828)	(144 198 271)	(2 607 036 566)	170 389 693
Autres	294 293 459	-	-	21 614 774	315 908 233	(48 113 057)	-	(21 614 774)	(69 727 831)	246 180 402
<b>Total</b>	<b>4 819 880 843</b>	<b>314 446 400</b>	-	<b>358 954 463</b>	<b>5 493 281 707</b>	<b>(3 354 388 535)</b>	<b>(1 267 229 115)</b>	<b>(332 029 532)</b>	<b>(4 953 647 182)</b>	<b>539 634 525</b>

BELLOFFTE SERVICES  
 4239 avenue Tamberlay  
 Commune de Combe - KINSHASA  
 C.D./KIN/RCCM/14-B-3872  
 N°F A 14-15-001-1-8-3872

## 7. COMPTES A VUE ET DEPOTS DE LA CLIENTELE

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Monnaie virtuelle en circulation TEMP & MCOM	27 625 507	18 765 258
Monnaie virtuelle Dealers & Corporates	12 226 986	13 754 796
Monnaie virtuelle Merchant	1 774 069	2 321 927
Monnaie virtuelle Autres	3 235 999	5 861 749
	<u><b>44 862 560</b></u>	<u><b>40 703 730</b></u>

## 8. AUTRES PASSIFS

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Airtel GSM	783 339	37 848 976
Balances creditrices Churns	1 456 165	1 234 738
Fournisseurs des Immobilisés	636 737	72 674
TVA collectée	1 668 645	372 972
Rémunération dues	53 034	57 983
Sommes diverses dues au personnel	874 102	98 185
Associé MCommerce BV	83 470	81 240
Autres	83 989	4 804
	<u><b>5 639 481</b></u>	<u><b>39 771 573</b></u>

Les balances créditrices Churns représentent le montant total des comptes clients déconnectés avec des soldes en monnaie électronique. Ces balances sont remboursables à la demande des clients, lorsqu'ils sont reconnectés au réseau Airtel Money.

## 9. COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Charges Informatiques & Technologie à payer	647 530 987	1 065 158 540
Charges administratives à payer	784 183 511	294 013 434
Charges marketing à payer	0	112 424 768
Charges du personnel à payer	78 345 973	66 382 857
Charges ventes et distribution à payer	1 609 098 067	1 937 588 061
Charges à payer sur les acquisitions des immos	22 624 469	22 019 968
Ecart de conversion créditeur	(0)	(0)
	<u><b>3 141 783 006</b></u>	<u><b>3 497 587 628</b></u>

- (a) Charges informatiques & Technologiques à payer représentent les factures à payer pour la maintenance de la plateforme Airtel Money « Mobiquity »
- (b) Le compte « charges distribution à payer » représentent les commissions à payer aux distributeurs pour les prestations des services par rapport au Cash In , Cash Out, acquisitions et Top up.

## 10. CAPITAL

Nom des principaux associés	Adresse	Titres Exercice précédent	Titres Exercice Actuel	Part du capital détenue %
Airtel Mobile Commerce BV (représentée par Mme Jantina Catharina Uneken-van de Vreede)	Golfslag 2, 2131 HN Hiifddorp, Pays Bas	999	999	5,17%
Mme Jantina Catharina Uneken-van de Vreede	Herengracht 574, 1017 CJ Amsterdam, Pays-Bas	1	1	0,01%
Airtel RDC SA		0	18330	94,83%
<b>Total</b>		<b>1000</b>	<b>19330</b>	<b>1</b>

Conformément à l'instruction n° 24 de la Banque Centrale du Congo, les établissements de monnaie électronique doivent disposer d'un capital social minimum d'USD 2 500 000.

Selon la même instruction, les fonds propres des établissements de monnaie électronique doivent demeurer égaux ou supérieurs au plus élevé des trois montants suivants :

- Le montant quotidien des engagements financiers correspondant aux dettes représentatives de la monnaie électronique de leur émission ;
- La moyenne arithmétique des montants quotidiens des six derniers mois qui précèdent du total des engagements financiers correspondants aux dettes représentatives de la monnaie électronique ;
- Le montant du capital minimum libéré.

Compte tenu du fait qu'en fin Décembre 2017 les fonds propres étaient inférieurs au capital minimum libéré, la société a procédé, au cours de l'année 2018, à la recapitalisation, dans le but de se conformer à la réglementation en vigueur

## 11. PLUS VALUE DE REEVALUATION DES IMMOBILISATIONS

Il s'agit de la différence entre la valeur nette comptable des immobilisations réévaluées en application de coefficients de réévaluation publiés par le ministère de finances pour l'année 2017 et la valeur nette comptable comptables des immobilisations réévaluées l'année antérieure. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018, la Plus-value de réévaluation des immobilisations s'élève à CDF 651 939 545 (2017 : CDF 625 014 613)

## 12. AUTRES PRODUITS BANCAIRES

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Commissions et frais sur Cash-Out	25 970 734	15 528 440,98
Commissions sur Easy-recharge	4 618 393	1 484 281,59
Commissions et frais sur P2P	1 138 409	706 055,41
Commissions sur paiements Entreprises	412 594	557 733,80
Commissions et frais sur Moyens de paiement	225 569	106 424,20
Autres	2 391 093	57 034,93
	<u><b>34 756 792</b></u>	<u><b>18 439 971</b></u>

## 13. AUTRES CHARGES BANCAIRES

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Commissions payées sur le cash in	7 496 553	5 541 460
Commissions payées sur le cash out	11 022 575	7 876 986
Commissions payées sur les acquisitions	1 648 276	357 879
Diverses autres charges et frais bancaires	78 371	310 086
	<u><b>20 245 774</b></u>	<u><b>14 086 412</b></u>

#### 14. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Autres charges d'exploitation	3 686	13 634
Rémunération du personnel intérimaire	643 475	727 546
Diverses actions Marketing	-	-
Charges informatiques	1 465 190	1 698 474
Rédevance Régulateur	599 595	558 989
Diverses charges d'exploitation	1 696 679	297 753
	<u><b>4 408 625</b></u>	<u><b>3 296 396</b></u>

#### 15. PRODUITS EXCEPTIONNELS

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Profits de change réalisés	37 622 414	71 260 566
Profits de change non réalisés	695 952 677	632 197 048
Reprises de dépréciations des immos	31 244 102	-
	<u><b>764 819 193</b></u>	<u><b>703 457 614</b></u>

Les profits de change non réalisés s'expliquent par la fluctuation du taux de clôture au 31 décembre 2018 soit CDF 1.635,6153/1 USD contre CDF 1.591,9135/1 USD au 31 décembre 2017, essentiellement relatif à la créance sur Airtel Congo RDC SA.

#### 16. PERTES EXCEPTIONNELLES

Cette rubrique comprend la perte de change réalisée sur diverses transactions en monnaies étrangères.

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Pertes de change réalisés		95 131
Pertes de change réalisés non réalisés	2 037 023	10 740 635
	<u><b>2 037 023</b></u>	<u><b>10 835 765</b></u>

Les pertes de change non réalisées s'expliquent par la fluctuation du taux de clôture au 30 décembre 2018 soit CDF 1.635,6153/1 USD contre CDF 1.591,9135/1 USD au 31 décembre 2017, essentiellement relatif à la dette envers Airtel Congo RDC SA libérée en dollars.

451,011 TE  
4239 avenue Tormes  
Immeuble "Le Prestige"  
Commune de Gombe - Kinshasa  
S.A.R.L au Capital 4 600 000  
CD/KIN/RCCOM/14-01  
NIF A 1416400

## **Airtel Money RDC, SA**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉTABLI EN  
APPLICATION DES DISPOSITIONS DE  
L'ARTICLE 715 DE L'ACTE UNIFORME DE  
L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIÉTÉS  
COMMERCIALES ET DU GIE**

Exercice clos le 31 décembre 2018

## Airtel Money RDC, S.A.

127 Avenue du Plateau  
Kinshasa/Gombe  
République Démocratique du Congo

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

Nous vous présentons notre rapport établi conformément aux dispositions de l'article 715 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, destiné à informer votre conseil d'administration des résultats des contrôles que nous avons effectués sur les états financiers annuels de la société Airtel Money RDC, S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, ci-annexés.

Le conseil d'administration a la responsabilité d'établir et d'arrêter les états financiers annuels de la société. Il nous appartient de porter à votre connaissance les informations suivantes :

### 1. PROJET D'ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Le projet d'états financiers annuels soumis à votre examen fait ressortir les principaux chiffres ci-dessous, en milliers de Francs Congolais :

	<u>Exercice 2018</u>	<u>Exercice 2017</u>
Total bilan :	69 684 576	47 756 239
Capitaux propres :	11 345 962	(37 107 707)
Résultat net Bénéfice / (Perte) :	6 725 994	(9 576 097)
Produit net bancaire :	14 511 018	4 353 559

Ces états financiers ont été préparés et présentés par la direction générale selon les règles et méthodes du Guide Comptable des Etablissements de Crédit (GCEC).

### 2. ÉTENDUE DE NOS TRAVAUX

Nos travaux de commissariat aux comptes ont comporté toutes les diligences nécessaires à l'expression d'une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des états financiers annuels.

Nous avons ainsi :

- pris connaissance des changements intervenus au cours de l'exercice concernant l'activité, l'organisation générale, le cadre juridique et l'environnement économique et financier d'Airtel Money RDC, S.A. ;
- procédé à une appréciation du contrôle interne dans le but, d'une part, d'identifier les risques potentiels d'anomalies dans les états financiers et, d'autre part, de déterminer le calendrier et l'étendue des travaux à effectuer sur lesdits états financiers. Comme pour les exercices précédents, les cycles d'opérations et les groupes de comptes associés suivants ont été analysés :
  - reconnaissance du chiffre d'affaires / gestion clientèle,
  - achats / fournisseurs,
  - gestion des immobilisations / investissements,
  - gestion de la trésorerie / encaissements / décaissements,
  - paie / personnel,
  - opérations relative aux moyens de paiement
  - procédures de clôture des états financiers ;

- procédé à une demande d'informations et/ou de confirmation directe de soldes auprès de tiers en relation avec la société, à savoir les banques, les fournisseurs, les avocats, les compagnies d'assurance, et les sociétés du Groupe ;
- effectué une revue informatique dans le but d'apprécier l'environnement informatique global de la société, d'une part et, d'autre part, de tester le correct fonctionnement des applications intervenant dans le processus d'établissement des états financiers ;
- exécuté notre programme de contrôle des comptes établi après avoir défini les risques d'anomalies dans chaque compte et groupe de comptes ;
- procédé à une revue des événements postérieurs à la date de clôture et de la traduction des incidences dans les comptes de la société.

Par ailleurs, nous avons vérifié qu'il n'existe pas de situation de nature à affecter notre indépendance ni celle de nos collaborateurs et associés dans l'accomplissement de notre mandat, en application des normes professionnelles d'audit.

### **3. POINTS EN SUSPENS À LA DATE DU PRÉSENT RAPPORT**

A la date du présent rapport, toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre de diligences d'audit ont été obtenues.

### **4. RÉSULTATS DE NOS TRAVAUX**

Dans le cadre de cet audit des états financiers annuels provisoires de votre société, l'examen des méthodes d'évaluation et de la comptabilisation des opérations appelle de notre part les observations suivantes :

#### **4.1. OBSERVATIONS SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET SUR LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION**

Nous avons procédé à une revue sommaire de votre système de contrôle interne et du respect de la réglementation par votre Société, et n'avons pas relevé de faiblesses et anomalies significatives à porter à votre attention à l'exception des quelques points ci-dessous. Toutefois, nous tenons à vous préciser que la revue à laquelle nous avons procédé au cours de notre intervention ne saurait faire apparaître de façon exhaustive l'ensemble des points qu'une étude plus spécifique aurait pu mettre en évidence.

##### **4.1.1 Absence d'un manuel de procédures comptables, administratives et financières**

Airtel Money RDC ne dispose pas d'un manuel de procédures comptables, administratives et financières. De ce fait, la Société ne respecte pas les dispositions de l'article 28 de l'instruction N°24 de la Banque Centrale du Congo.

##### **4.1.2 Publication des états financiers conformément aux dispositions réglementaires**

Les établissements de crédit sont tenus de déposer avant le 15 juin de chaque année, pour publication au journal officiel et dans un des principaux organes de la presse nationale, leurs tableaux de synthèse arrêtés au 31 décembre de l'année précédente, dans les normes prescrites par la loi comptable et conformément aux prescriptions de la Banque Centrale du Congo.

Nous n'avons pas pu obtenir d'élément probant justifiant de la réalisation de cette contrainte réglementaire par la Société.

## **5. OBSERVATIONS SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Nous vous présentons ci-après, les informations qui ont été portées à notre connaissance relatives aux conventions réglementées, et que nous mentionnerons dans notre rapport spécial sur les conventions réglementées.

### **5.1 Conventions conclues au cours de l'exercice et non autorisées préalablement par le conseil d'administration**

Nous n'avons pas eu connaissance de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

### **5.2 Conventions anciennes dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice**

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **5.2.1 Contrat de sous traitance et location services**

##### **Nature et objet :**

Airtel Congo RDC et Airtel Money ont signé le 12 janvier 2012 pour une durée de trois ans renouvelable sous réserve de l'approbation de la gérance de chacune des parties. Un avenant sur les modalités financières a été signé le 12 janvier 2015.

##### **Modalités financières :**

Les parties se factureront au minimum les éléments ci-dessous :

- Loyers des bureaux : USD 1 000 payés à Airtel Congo RDC par Airtel Money RDC ;
- Divers services rendus : USD 3 000 payés à Airtel Congo RDC par Airtel Money RDC ;
- Location Platform (Comviva et Mobiquity) : USD 1 480 payés à Airtel Congo RDC par Airtel Money RDC ;
- Commissions sur ventes de recharges électroniques (airtime) : 7% du volume des ventes, net de toutes taxes payées à Airtel Money RDC par Airtel Congo RDC.

Pour les divers autres services non repris ci-dessus, chacune des parties devra facturer à l'autre tous les frais et débours qu'elle aura exposés ou engagés pour le compte ou pour le bénéfice de l'autre partie.

##### **Charges supportées et revenus générés par Airtel Money RDC au cours de l'exercice :**

Les charges supportées au cours de l'exercice 2018 concernant la location des bureaux, les divers services rendus et la location de la plateforme s'élèvent au 31 décembre 2018 respectivement à USD 12 000 (CDF 19 720 000), USD 36 000 (CDF 59 160 000) et USD 17 590 (CDF 28 900 054).

Les revenus générés au cours de l'exercice 2018 par ce contrat concernant les commissions sur les ventes de recharges électroniques (Air time) s'élèvent à USD 2 810 952 (KCDF 4 618 394).

**Personne concernée :** Mr. Emmanuel Hamez Directeur Général de Airtel Congo RDC et Administrateur de Airtel Money RDC. Airtel Congo RDC étant actionnaire à 95% de Airtel Money RDC.

## 6. AUTRES IRRÉGULARITÉS OU INEXACTITUDES

A la date de production de ce rapport, nous n'avons toujours pas obtenu le projet de résolution des textes du conseil d'administration pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2018.

## 7. CONCLUSIONS DE NOS TRAVAUX

En l'absence de modification du projet d'états financiers au 31 décembre 2018 par votre Conseil d'Administration, notre opinion sera une opinion sans réserve.

Par ailleurs, si les contrôles que nous effectuerons postérieurement à la tenue de ce conseil d'administration sur le rapport de gestion ne révèlent aucune anomalie, et si le projet de textes de résolutions soumis aux actionnaires est bien conforme à la loi et aux statuts, nous ne formulerons aucune observation dans la deuxième partie de notre rapport général réservée aux vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Aussi, nous avons procédé à la revue de l'application des normes prudentielles et nous n'avons pas identifié de cas de non-conformité aux normes en vigueur.

Conformément à la loi, il vous appartient de prendre acte du présent rapport relatif à notre audit du projet d'états financiers annuels de la Société Airtel Money RDC, S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels que présentés par la direction générale de votre société.

Kinshasa, le 30 avril 2019,

**Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte Services SARL**



**Bob-David NZOIMBENGENE L.**  
**Associé**  
**Expert-Comptable**

*Ce rapport est établi à l'attention exclusive des administrateurs dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.*